

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE LIEVIN
COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°10

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-trois septembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Jean-Marie VERWAERDE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Michèle DRION, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Bernard VANDYCKE, Doriane HARDY.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Adhésion de la commune au projet intercommunal - Sentier « Le Chemin des Braves - 4 Divisions Trail ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal

Vu le communiqué conjoint du 29 avril 2025 annonçant le lancement du projet de sentier « Le Chemin des Braves - 4 Divisions Trail»

Considérant la volonté des communes de Farbus, Givenchy-en-Gohelle, Neuville-Saint-Vaast, Souchez, Thélus et Vimy de promouvoir ensemble leur patrimoine historique et naturel

Considérant le partenariat établi avec l'association "Le Coquelicot - Following Their Footsteps" et le Ministère des Anciens Combattants du Canada

Considérant que ce projet vise à matérialiser, sous forme de sentiers de randonnée, l'avancée des quatre divisions canadiennes lors de la bataille de la Crête de Vimy en avril 1917 ;

Considérant l'intérêt patrimonial, culturel, touristique et sportif du projet, ainsi que son accessibilité inclusive notamment pour les personnes à mobilité réduite ;

Considérant le soutien de la Communauté Urbaine d'Arras, de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, le Commonwealth War Graves Commission, ainsi que des offices de tourisme du territoire, qui accompagnent le développement et la valorisation de cette initiative à l'échelle intercommunale ;

Vu l'avis favorable de la commission des travaux en date du 15 septembre 2025,

A cet effet, le maire demande au conseil municipal:

- d'approuver la participation de la commune au projet de sentier « Le Chemin des Braves - 4 Divisions Trail » sur la Crête de Vimy, en collaboration avec les communes partenaires, l'association "Le Coquelicot - Following Their Footsteps", le Ministère des Anciens Combattants du Canada, la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, le Commonwealth War Graves Commission, ainsi que des offices de tourisme du territoire.
- de s'engager à collaborer à la mise en œuvre locale du projet, notamment par la mise à disposition de ressources ou d'aménagements nécessaires sur le territoire communal.
- d'autoriser le maire à signer toute convention ou document afférent à ce projet.
- d'autoriser le maire à engager toute démarche et à travailler avec tout partenaire public ou privé jugé utile à la concrétisation du projet, notamment pour des aides financières.
- dit que la présente délibération sera transmise aux partenaires du projet conformément aux dispositions légales en vigueur.

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Christian SPRIMONT